



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, Florence Lepoivre, *Conseillers*.

Séance du 19.11.19

#Objet : Fabrique d'église Notre-Dame Reine des Cieux - Compte de l'exercice 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le compte pour l'exercice 2018, arrêté par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre-Dame Reine des Cieux en séance du 21 Avril 2019 qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires :	5.522,61 €	
Recettes extraordinaires :	10.890,27 €	
Total :		16.412,88 €
Dépenses arrêtées :	2.339,06 €	
Dépenses ordinaires :	1.515,29 €	
Dépenses extraordinaires	0,00 €	
Total		3.854,35 €
Excédent		12.558,53 €

Considérant que le compte de l'exercice 2018 de la fabrique d'église Notre-Dame Reine des Cieux se clôture en boni sans l'intervention pécuniaire de la commune;

DECIDE:

D'émettre un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2018 de la fabrique d'église Notre-Dame Reine des Cieux.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 14 votes positifs, 11 abstentions.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Laurent Van Steensel.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye